

organe officiel de la Fédération libérale du Québec, c'était un ultimatum de la part de M. Lesage.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander si M. Lesage aurait quand même lancé son ultimatum au gouvernement fédéral, avant le 8 avril dernier, si le parti libéral avait été au pouvoir? En conséquence, durant la campagne électorale, on disait qu'il fallait que ce soit rouge à Ottawa et rouge à Québec. Et maintenant qu'on se trouve exactement dans cette situation, on pense que l'ultimatum n'existe plus.

On pensait qu'il s'agissait d'un ultimatum sérieux lancé par la province de Québec. Mais on constate qu'il n'en est pas ainsi. Au fait, si l'on regarde un peu autour de la Chambre, on voit que les ministres de ma province et tous les autres députés, sauf quelques-uns qui sont ici, sont probablement allés rencontrer M. Lesage pour lui dire: consolez-vous, nous allons conserver au moins le prestige du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, les gouvernements qui, avant 1940, se sont succédé dans la province de Québec, tant les gouvernements libéraux, que ceux de l'Union nationale, se sont toujours battus pour l'autonomie des provinces. Mais malheureusement, durant la guerre, le gouvernement libéral du Québec et le gouvernement libéral d'Ottawa se sont accordés pour aller chercher, dans cette province, des pouvoirs de taxation, tout en promettant de les lui remettre une fois le conflit terminé.

Par la suite, le gouvernement de la province de Québec s'est battu continuellement pour reprendre les pouvoirs de taxation qu'il avait cédés au gouvernement fédéral. Nous avons besoin de ces pouvoirs de taxation parce que nous voulons conduire à bonne fin notre système d'éducation, lequel est réservé exclusivement aux provinces.

Nous avons besoin de ces pouvoirs de taxation parce que nous voulons nous occuper de notre système routier, et le domaine de la voirie est réservé exclusivement aux provinces.

En outre, nous avons besoin de ces pouvoirs de taxation parce que les responsabilités provinciales deviennent de plus en plus nombreuses. Si nos responsabilités augmentent de plus en plus, il nous faut l'argent nécessaire pour les assumer et faire honneur aux engagements que nous avons contractés, et ce dans tous les domaines.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je veux tout simplement vous dire que plusieurs fois, en cette enceinte, j'ai entendu des discours qui ne faisaient pas mon affaire. Mais ce que je veux, c'est

que chaque représentant qui siège dans ce parlement, qu'il soit d'une province ou d'une autre, d'un parti ou d'un autre, puisse s'exprimer librement et nous dire le fond de sa pensée.

J'écoutais l'autre jour l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher). J'ai aimé son discours, non pas que j'accepte ce qu'il a dit ou que je l'approuve, mais bien parce que j'ai vu un député se lever et dire le fond de sa pensée. Même si nous ne sommes pas d'accord avec l'honorable député, nous devons quand même être assez gentilshommes pour le laisser s'exprimer librement et, par la suite, peut-être en faire autant nous-mêmes. J'ai également lu le discours qu'un député libéral a prononcé à Toronto, l'autre jour, et bien que je n'appuie pas du tout ce qu'il a dit, il a au moins donné le fond de sa pensée, et c'est de cette manière que les représentants de chacun de nos comtés, ici, dans ce parlement fédéral, doivent agir. Lorsque nous serons assez gentilshommes pour accepter le fait que chaque député peut se lever et exprimer ses vues, bref s'exprimer comme il l'entend, c'est à ce moment-là que le dialogue va commencer, que nous serons vraiment capables de dire qu'ici, au Canada, nous pouvons savoir ce que les autres pensent, et que nous pouvons dire ce que nous pensons.

Donc, je voudrais que nous cessions de gémir, lorsqu'un député d'un autre parti, d'une autre région du Canada, se lève et dit quelque chose qui nous est désagréable. Que ce soit un député du Québec, nous avons des choses à dire au sujet de certaines idées exprimées par d'autres députés; qu'il s'agisse d'un député d'une autre province, il a quelque chose à dire contre les idées que nous exprimons. Eh bien, nous voulons que ces députés puissent parler librement, et à ce moment-là nous serons en mesure de répondre ou de donner notre opinion. La seule façon dont un parlement démocratique peut fonctionner, c'est que les représentants qui ont été élus par la population puissent s'exprimer comme ils l'entendent.

Voilà les remarques que je désirais faire, monsieur le président. Toutefois, j'insiste pour que le gouvernement étudie attentivement les points que j'ai soulevés. Premièrement, l'industrie laitière de l'Est du pays; deuxièmement, le prix payé par les cultivateurs de l'Est du Canada pour les grains de provende; troisièmement, le crédit agricole, et plus particulièrement la nomination d'un vice-président à l'Office du crédit agricole et la possibilité d'augmenter le maximum des prêts, afin de permettre aux corporations familiales de pouvoir bénéficier d'un prêt plus élevé que le maximum de \$20,000 ou \$27,500 actuellement en vigueur;